Année académique 2025 - 2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Fiscalité et douanes			
Ancien Code	ECLG3B39FIS	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG3390		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Yves DETHIER** (yves.dethier@helha.be) Michaël VICO (michael.vico@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement vise à la formation juridique des futurs gestionnaires en logistique. Les diverses activités d'apprentissage contenues dans l'unité d'enseignement permettront aux étudiants d'analyser les grands principes des fiscalités et douanes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**
- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles en y intégrant les enjeux liés au développement durable

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**
- 2.4 Assurer l'interface entre les différents services et interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**
- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
- 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
- 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

Acquis d'apprentissage visés

Voir les acquis d'apprentissage visés dans les fiches descriptives des activités d'apprentissage composant cette Unité d'Enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG3B39FISA	Gestion fiscale appliquée	24 h / 2 C
ECLG3B39FISB	Douanes	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECLG3B39FISA	Gestion fiscale appliquée	20
ECLG3B39FISB	Douanes	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Enseigner simultanément la gestion fiscale appliquée et les douanes est cohérent car ces deux domaines sont étroitement liés dans le cadre des échanges internationaux. Ils partagent des outils et concepts communs, notamment dans la gestion des flux financiers, des formalités douanières et des obligations fiscales. Cette approche intégrée permet aux étudiants de maîtriser les risques, les opportunités d'optimisation et la conformité légale. De plus, elle répond aux besoins du marché professionnel, qui recherche des experts capables de gérer la fiscalité et la douane de manière globale et stratégique.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Année académique 2025-2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion fiscale appliquée			
Ancien Code	4_ECLG3B39FISA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG3391		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Yves DETHIER** (yves.dethier@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Objectif général

Former les étudiants à une compréhension pragmatique, progressive et contextualisée de la fiscalité belge en lien avec les décisions de gestion.

Le cours vise à :

1. fournir une base solide des mécanismes fiscaux (ISOC, TVA, IPP, frais déductibles),
2. développer une capacité d'analyse critique et stratégique sur les impacts fiscaux des choix professionnels,
3. permettre d'anticiper les erreurs fréquentes et d'adopter une posture proactive face à la fiscalité.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétences terminales

À la fin de ce cours, l'étudiant sera capable de :

1. Appliquer les règles fiscales fondamentales à des cas professionnels courants (ISOC, TVA, IPP).
2. Identifier les impacts fiscaux des décisions de gestion (investissements, statut, sous-traitance…).
3. Structurer des choix fiscalement efficaces sans sortir du cadre légal.
4. Proposer des pistes d'optimisation simples et justifiables, documentées par des données chiffrées.
5. Dialoguer efficacement avec un expert-comptable, en posant les bonnes questions.
6. Adopter une posture responsable, évitant les pièges courants, sans tomber dans la sur-optimisation risquée.

Connaissances terminales

L'étudiant devra maîtriser :

1. Les mécanismes de l'ISOC et de l'IPP appliqués aux petites structures.
2. Les principes et obligations de la TVA, y compris dans les flux logistiques ou internationaux.
3. Les critères de déductibilité fiscale et les règles encadrant les avantages en nature.

4. Les mécanismes d’optimisation légale du résultat fiscal.
5. Les implications fiscales du choix de statut, de la rémunération ou d’un investissement.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Module 1 – Finalités et logique du système
2. Module 2 – Statuts juridiques et implications fiscales
3. Module 3 – ISOC : Introduction appliquée à l’impôt des sociétés
4. Module 4 – TVA : principes essentiels
5. Module 5 – Frais professionnels et déductibilité
6. Module 6 – IPP : aperçu minimal pour situer le choix de statut
7. Module 7 – ISOC avancée et optimisation du résultat fiscal
8. Module 8 – TVA et gestion des flux complexes
9. Module 9 – Rémunération du dirigeant et arbitrages statutaires
10. Module 10 – Optimisation fiscale simple en PME
11. Module 11 – Posture fiscale et relation avec le comptable
12. (...)

Démarches d'apprentissage

Cours magistral appuyé par support informatique

Nombreux exemples pratiques
Exercices

Notes prises lors des cours magistraux

Eventuellement, activité pédagogique obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants
Révisions sous forme d'une séance de questions-réponses lors du dernier cours

Notes prises lors des cours magistraux

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l’UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPsT ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l’AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l’UE/AA

Examen écrit basé sur le contenu du cours.

Q1 = examen écrit (100 %)

Q3 = examen écrit (100 %)

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l’étudiant n’a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l’objet d’une évaluation, une autre modalité

d’évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l’activité pédagogique est obligatoire, l’étudiant est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, l'AA est réorganisable, et portera sur le même contenu et les mêmes modalités que décrit ci-dessus.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d’Apprentissage dans l’Unité d’Enseignement

Si l’Unité d’Enseignement est constituée d’une seule Activité d’Apprentissage, la note obtenue pour l’activité d’apprentissage est reportée automatiquement à la note de l’Unité d’Enseignement.

Si l’Unité d’Enseignement est constituée de plusieurs Activités d’Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d’échec à une Activité d’Apprentissage (AA) qui la compose, l’Unité d’enseignement ne sera pas validée. En cas d’échec à une ou plusieurs AA, la note de l’UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l’unité d’enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d’apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d’Apprentissage composant l’Unité d’Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l’Unité d’Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l’autre/les autres activités d’apprentissage composant l’UE.

Aussi, la non-présentation d’une partie d’une épreuve entraînera la mention PP pour l’ensemble de l’activité d’apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l’évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d’apprentissage de l’UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d’évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Année académique 2025-2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Douanes			
Ancien Code	4_ECLG3B39FISB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG3392		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Michaël VICO** (michael.vico@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de Fiscalité et douanes a pour buts de permettre aux étudiants :

d'appréhender les formalités douanières et accisiennes pour les mouvements de marchandises entre l'Union et des pays tiers ainsi qu'au sein de l'Union européenne

d'assimiler les nouvelles contraintes législatives du nouveau Code des Douanes de l'Union (C.D.U) avec un accent particulier sur les compétences spécifiques demandées au responsable logistique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant sera capable :

· De décrire l'ensemble des formalités douanières et/ou accisiennes pour mouvement de marchandises. Plus précisément, chaque étudiant sera capable d'envisager et d'analyser l'ensemble des outils légaux à disposition pourun mouvement douanier.

· D'analyser de manière approfondie les cases fondamentales d'une déclaration douanière

· D'utiliser la nomenclature douanière

· De déterminer la valeur en douane et la de TVA à l'importation

· De faire des liens entre les grandes notions douanières : tarif, valeur, origine etc.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Contenu

· Structure et Missions de l'Administration Générale des Douanes et accises (AGDA)

· Notions fondamentales :o Les différents territoires de l'Union : Union douanière, territoires non-fiscaux, Euro, Schengeno Importation, exportation, transito Accises

· Philosophie et structure du nouveau Code des Douanes de l'Union (C.D.U)

· Les régimes douaniers particuliers : entrepôts douaniers, perfectionnement actif...

· Tarif, valeur, origine

· Structure et cases importantes du Document Administratif Unique (DAU) :

À l'importation

À l'exportation

· Les accises :o Au niveau de l'Uniono Au niveau nationalo Les différentes autorisations en matière d'accises

...

Démarches d'apprentissage

Le fil rouge de l'activité d'apprentissage sera constitué sur base d’un scénario qui va se complexifier au fur et à mesure du cours. De nombreux exercices seront régulièrement effectués afin de vérifier l’acquisition des notions indispensables à la compréhension du cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de "Questions/Réponses" avant l'évaluation.

Sources et références

toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l’UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Présentation ppt

Modalités opérationnelles, notes de cours,
PPTs ou autres supports, vadémécum,
directives seront déposés sur la
plateforme numérique au regard de l’AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral. Ces modalités sont d'application pour la première et le seconde session selon les mêmes pondérations.

L'étudiant.e. devra lors de cette évaluation :

décrire les formalités douanières et accisiennes liées à l'importation et à l'exportation de marchandises.
proposer plusieurs solutions lorsqu'elles sont possibles et argumenter ses choix
mesurer l'impact de ses choix d'un point de vue logistique, administratif et fiscal

Les modalités opérationnelles seront postées sur Connected au regard de l'AA.

Si l’étudiant n’a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l’objet d’une évaluation, une autre modalité
d’évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Pour un étudiant diplômable en janvier, l'AA est réorganisable, et portera sur le même contenu et les mêmes modalités que décrit ci-dessus.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Si l’Unité d’Enseignement est constituée d’une seule Activité d’Apprentissage, la note obtenue pour l’activité d’apprentissage est reportée automatiquement à la note de l’Unité d’Enseignement.

Si l’Unité d’Enseignement est constituée de plusieurs Activités d’Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d’échec à une Activité d’Apprentissage (AA) qui la compose, l’Unité d’enseignement ne sera pas validée. En cas d’échec à une ou plusieurs AA, la note de l’UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l’unité d’enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d’apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d’Apprentissage composant l’Unité d’Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l’Unité d’Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l’autre/les autres activités d’apprentissage composant l’UE.

Aussi, la non-présentation d’une partie d’une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d’un examen) entraînera la mention PP pour l’ensemble de l’activité d’apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l’évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d’apprentissage de l’UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d’évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).